

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2026

PRÉVENIR L’UTILISATION DE CONTRATS D’ÉNERGIE POUR LÉGITIMER DES
OCCUPATIONS ILLICITES - (N° 2613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par
M. Berrios

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gage n'est pas nécessaire, la proposition de loi n'entraînant pas de charges ou de pertes de recettes publiques.